

L'essentiel de l'actualité avec la Newsletter Seniorvie !

Prenez du recul ! Chaque quinzaine, nos conseillers vous apportent un éclairage pointu sur l'actualité liée à vos centres d'intérêt : argent, patrimoine, santé et vie pratique.

n° 4 - 24 octobre 2005

Dernières
actus

Un crédit d'impôt pour le développement durable

Pour toutes les dépenses d'équipement en matière d'économie d'énergie ou d'utilisation de source d'énergie renouvelable, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 40 % de vos dépenses. Ainsi, vous protégez la planète tout en réalisant des économies d'impôt !

Pour en savoir plus : www.impots.gouv.fr

Changement d'adresse

Du nouveau pour simplifier vos démarches en cas de changement d'adresse : un site internet vous permet de communiquer votre nouvelle adresse à plusieurs administrations (Sécurité sociale, CAF, Assedic, services fiscaux...).

Pour en savoir plus : www.changement-adresse.gouv.fr

Jeunes et retraités gardent ensemble les animaux de compagnie

Les pensionnaires volontaires de la maison de retraite de Ker Bleuniou près de Brest gardent depuis 1998, chaque été, en compagnie de jeunes, les animaux

domestiques des maîtres partis en congés. Cette initiative permet en plus du rapprochement intergénérationnel, de stimuler les retraités et d'offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle.

Pour plus d'information : EHPAD maison de retraite
" Résidence Ker Bleuniou - Les amitiés d'Armor " - 6, rue du château d'eau -
29850 GOUESNOU - Tél. : 02.98.07.70.69

Travaux : le coup de pouce du fisc

Votre logement vous semble peu adapté à vos besoins. Pour vous aider à aménager votre logement principal quelle que soit son ancienneté, un crédit d'impôt existe (limité à cinq mille euros pour une personne seule et dix mille euros pour un couple). Il permet de faire réaliser les travaux par une entreprise. Attention ! Ce crédit d'impôt est limité par la nature des travaux engagés et par la liste des équipements installés, par exemple : d'éviers, de lavabos et/ou de mobilier à hauteur réglable, de baignoire porte, de main courante, etc.

Pour en savoir plus : www.impots.gouv : un crédit d'impôts pour vos aménagements (textes du 26/07/05 et du 04/02/05).

La liste des équipements est disponible sur le site " Légifrance ". Elle est codifiée à l'article 18 ter de l'annexe IV du Code général des impôts.

Généalogie : organiser une cousinade

Qui n'a jamais rêvé de se lancer à la recherche de ses racines et de ses nombreuses lignées ? Certains vous diront que l'entreprise peut s'avérer difficile, mais jouer les enquêteurs peut vous conduire à découvrir des cousins du bout du monde et même peut-être vous donner envie de les réunir pour une cousinade. Voici quelques conseils avant de vous lancer : établissez un arbre généalogique, en partant d'une branche paternelle de préférence, faites vos recherches afin d'amasser le plus grand nombre d'informations. Une fois les recherches abouties,

lancez vos invitations 6 mois à 1 an à l'avance. Choisissez un lieu le plus proche de vos racines, définissez la formule (pique-nique, restaurant, salle des fêtes...) faites simple et pas cher. Une fois tous vos cousins et cousines éloignés réunis, distribuez l'arbre généalogique, affichez tous les documents, photos qui retracent vos liens de parenté et surtout n'oubliez pas les badges, chacun pourra identifier la branche dont il est issu. Il ne reste plus qu'à immortaliser ce moment.

Pour plus d'informations : www.geneafrance.org

Le dossier
du mois

La maladie d'Alzheimer

La maladie d'Alzheimer est la cause la plus fréquente des démences. En France, près de 610 000 personnes en seraient atteintes. Le dépistage précoce de la maladie, c'est une meilleure prise en charge médicale des patients et un accompagnement par un soutien psychologique des proches. Zoom sur ce qui est fait à ce jour...

Si l'on inclut les affections apparentées à la maladie d'Alzheimer, on estime à 856 000 les personnes atteintes de 65 ans et plus. Si rien n'est fait dans le domaine de la recherche, la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées pourraient concerner environ 1 300 000 personnes en 2020 et 2 100 000 de personnes en 2040.

Si la maladie d'Alzheimer demeure une maladie que l'on ne guérit pas, il est possible de freiner son évolution. Cependant le diagnostic n'est établi que pour une personne atteinte de la maladie sur deux et seulement une personne sur trois au stade précoce.

Cette maladie, pénible pour la personne avant qu'elle ne perde conscience de son état, l'est encore plus pour l'entourage qui s'isole et s'épuise. Si la démence

constitue la principale cause d'entrée en institution, cependant peu de familles placent leurs parents. 75 % des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer vivent à domicile et ce même à un stade avancé de la maladie.

La prise en charge de la maladie d'Alzheimer passe par un meilleur dépistage de la maladie : les lieux de diagnostic, comme les consultations mémoire de proximité (CMP) et les centres mémoire de ressources et de recherches (CMRR) se développent.

Afin de favoriser le maintien à domicile de la personne et de permettre aux aidants de " souffler ", des structures de répit et d'accompagnement peuvent l'accueillir. L'hébergement temporaire permet de placer la personne une semaine, un mois ou plus. Les accueils de jour permettent d'occuper la personne par des activités appropriées. Les établissements d'hébergement des personnes âgées (EHPA) et dépendantes (EHPAD) accueillent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cependant, il manque en institutions de places spécifiquement dédiées aux personnes atteintes de cette maladie.

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées représentent une charge financière importante pour les années à venir. Pour répondre à ce problème majeur de santé publique, préserver la qualité de vie de la personne, combler la solitude et aider les familles en détresse, le plan Alzheimer 2004-2007 constitue un pas en avant très important.

La maladie d'Alzheimer se traduit par une détérioration progressive des fonctions intellectuelles et par un retentissement sur les activités sociales et professionnelles. Le début est le plus souvent marqué par des troubles de la mémoire des faits récents et de l'attention.

Progressivement, les repères personnels aussi bien historiques que socioculturels s'effacent. La personne présente une désorientation dans le temps et l'espace, le langage devient pauvre, voire incohérent. Les troubles de l'humeur et de la personnalité se précisent ; anxiété, indifférence affective. Le rythme veille-sommeil est perturbé et les troubles du comportement comme l'agitation ou le délire ont lieu de jour comme de nuit. A un stade plus avancé, les activités essentielles de la vie quotidienne, telle que la toilette, l'habillement, l'alimentation, sont touchées.

Pour en savoir plus

" Le plan Alzheimer 2004-2007 " :

http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/31_040910b.htm

Autres sites :

<http://www.alois.fr/>

<http://www.francealzheimer.org/>

Vous souhaitez recevoir toute l'actualité sur d'autres thèmes tels que mieux vivre sa retraite, mieux se protéger, profiter des nouvelles mesures fiscales, etc. Alors, abonnez-vous gratuitement pour recevoir chaque quinzaine la newsletter de seniorvie

en cliquant sur le lien ci-après : www.seniorvie.com/newsletter.jsp

